

Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

17e séance
tenue le
vendredi 23 octobre 1992
à 15 heures
New York

UNEP COLLECTION

PROCES-VERBAL DE LA 17e SEANCE

Président : M. ELARABY (Egypte)

puis : M. SUH (République de Corée)
(Vice-Président)

M. ELARABY (Egypte)

M. PATOKALLIO (Finlande)
(Vice-Président)

M. ELARABY (Egypte)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/47/PV.17
9 décembre 1992

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINTS 49 à 65, 68 et 142; et 67 et 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE

M. JAAKSON (Estonie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation estonienne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, sous votre direction compétente, cette commission ouvrira de nouvelles voies à la recherche d'une véritable sécurité internationale.

Des changements fondamentaux ont réduit l'ampleur des tensions mondiales, ce qui a permis à l'Estonie de rétablir son indépendance par des moyens pacifiques. Certains des membres de cet organe ont dû mener une lutte armée pour émerger de la longue période sombre de l'occupation étrangère. Nous avons appris que la paix est un bien précieux, mais précaire. La paix ne peut résulter des bonnes intentions d'une seule des parties à un conflit potentiel.

De nombreuses délégations ont déclaré leur opposition à la course aux armements, à la prolifération nucléaire et à la propagation des armes de destruction massive. L'Estonie se félicite de ces déclarations et salue les efforts qui ont été déployés depuis les quarante dernières années au sujet de ces problèmes frustrants. Puisque l'Estonie ne possède pas de telles armes et ne désire pas en acquérir, elle a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires le 7 janvier 1992 et s'est jointe à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cependant, des réacteurs nucléaires militaires dont le contrôle échappe à l'Estonie sont exploités sur notre territoire. Nous n'avons aucune possibilité de garantir que ces réacteurs satisfont aux normes de sécurité internationales en vigueur.

M. Jaakson (Estonie)

L'Estonie a l'intention de ratifier la convention sur les armes chimiques aussitôt que ce traité sera ouvert à la signature. Cependant, avec 475 installations militaires différentes sur le territoire estonien, mais qui ne sont pas sous contrôle estonien, nous ne pouvons garantir que certaines d'entre elles ne contiennent pas encore des armes chimiques.

Cette commission a mis principalement l'accent sur la limitation des armes de destruction massive. Alors que ces armes ont rarement été utilisées, le monde se heurte toujours à un niveau inacceptable de destructions et de tueries délibérées. D'une part, nous devons reconnaître que c'est grâce à cette commission que ce tribut n'est pas encore plus élevé. D'autre part, nous estimons que nous ne nous sommes pas suffisamment préoccupés de l'élimination des grands stocks d'armes classiques. En conséquence, les Nations Unies sont invitées à organiser davantage d'opérations de maintien de la paix qu'elles ne peuvent le faire actuellement.

Dans certains conflits, comme ceux de Somalie, de Bosnie-Herzégovine, du Mozambique et de certaines régions de l'ex-Union soviétique, les forces motrices qui fomentent la violence ont été des bandes de volontaires et de mercenaires armés jusqu'aux dents et dirigés par des seigneurs de la guerre qui avaient accès aux stocks d'armes classiques. Parce que ces forces ne sont responsables devant aucune autorité reconnue, les résolutions adoptées par les organes internationaux n'ont qu'un effet minime sur leur comportement. Dans la plupart des cas, des armes et de la nourriture sont fournis à ces forces paramilitaires par des parties qui espèrent tirer profit de la destruction qu'elles causent. L'agression continue en Bosnie-Herzégovine en dépit de l'éviction de la Serbie et du Monténégro du siège anciennement occupé par la Yougoslavie. Cette mesure n'a pas ralenti une guerre connue pour ses nombreux actes d'atrocités perpétrés contre la population civile.

Il faut trouver des mécanismes qui permettent de refuser des armes et des fournitures aux agresseurs dans de tels conflits. Il doit être reconnu que les stocks d'armes et de munitions ne durent pas indéfiniment. Les Nations Unies, en accusant les fournisseurs d'armes de participer à l'agression, devraient alors prendre des mesures plus résolues à l'encontre de ces Etats et de leurs citoyens ou des fournisseurs militaires des Etats qui provoquent et prolongent ces conflits militaires. En même temps, il faut

M. Jaakson (Estonie)

fournir aux victimes de cette agression les moyens d'exercer la légitime défense.

Sur un plan plus positif, la sécurité européenne a été renforcée par le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et par le Document de Vienne de 1992 sur les mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité.

Un événement régional récent qui revêt une grande importance pour notre sécurité collective est la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), forum pour la coopération en matière de sécurité. Au Sommet d'Helsinki en 1992, les Etats participants de la CSCE sont convenus que la CSCE est une organisation régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Par cette déclaration, les Etats participants réaffirment leur croyance en l'importance des Nations Unies à cette époque critique pour l'Europe et l'Asie, alors que la CSCE n'est plus une organisation purement européenne mais une organisation intercontinentale, à laquelle participent des nations du Caucase et de l'Asie centrale. La participation depuis un certain temps de pays d'Afrique et d'Asie qui ne sont pas membres montre aussi que la portée de la CSCE dépasse les frontières de ses Etats membres. Nous nous réjouissons de l'intérêt accru des pays non membres pour les crises qui affectent maintenant l'Europe, et nous reconnaissons que le large mandat de la CSCE sur la sécurité et les questions connexes devrait réduire le risque de conflit armé et permettre des consultations avant conflit.

Les expériences des mois récents ont montré que la coopération entre la CSCE et les Nations Unies croît régulièrement. Les Nations Unies ont demandé à la CSCE de leur fournir de l'aide pour contrôler l'armement lourd en Bosnie-Herzégovine. En même temps, la CSCE recherche des solutions au conflit tragique qui a éclaté entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, en demandant aux Nations Unies de jouer un rôle plus secondaire. Cette répartition des devoirs et des responsabilités a débarrassé les Nations Unies de fardeaux supplémentaires, tout en permettant de rechercher des solutions régionales. Cependant, un échange constant de renseignements et un renforcement mutuel sont nécessaires pour signaler fermement à toutes les parties que toutes les actions qui violent les normes internationalement acceptées seront condamnées universellement.

M. Jaakson (Estonie)

Nous sommes fiers de parrainer à l'Assemblée générale un projet de résolution qui souligne le besoin d'une coopération et d'une coordination accrues entre la CSCE et les Nations Unies.

Nous sommes également heureux du fait qu'au dernier Sommet d'Helsinki, la CSCE ait reconnu la menace à la paix et à la sécurité internationales que représente la présence de troupes étrangères dans les Etats baltes, et ait pu parvenir à un consensus sur une déclaration invitant les Etats intéressés à conclure sans retard des accords comprenant des calendriers pour le retrait rapide et complet de ces troupes. Alors que nous reconnaissons que certaines de ces troupes ont en fait été retirées, nous n'avons pas encore un calendrier ferme pour leur retrait complet.

Au cours de ce siècle, l'Estonie a été attaquée deux fois à l'ouest et trois fois à l'est. La guerre d'indépendance de 1918-1920 a pris fin avec le Traité de paix de Tartu, par lequel la République soviétique fédérative socialiste renonçait à perpétuité à tous ses droits sur le peuple et le territoire estoniens. En 1924, l'URSS a été à l'origine d'une tentative de coup armé qui a échoué. En 1939, l'Estonie a été victime du cynique pacte nazi-soviétique qui a divisé l'Europe de l'Est en "sphères d'intérêt", - le premier pas vers l'annexion et l'occupation par l'Union soviétique.

L'Estonie a pris note d'un article publié dans le Financial Times dans lequel le général Grachev affirme que toutes les anciennes possessions soviétiques se trouvent dans la "sphère d'intérêt" russe, ce qui sous-entend le "droit" d'intervenir militairement.

M. Jaakson (Estonie)

On peut trouver dans le journal russe Komsomolskaya Pravda des déclarations où il est dit catégoriquement que les Etats baltes sont "leurs". Afficher des ambitions revanchardes et alléguer l'existence de "sphères d'influence" ne contribue ni à la sécurité de l'Europe, ni à celle du monde dans son ensemble. De telles attitudes étaient néfastes à l'époque du pacte Molotov-Ribbentrop et elles ne sont pas moins regrettables aujourd'hui.

Ces événements nous ont poussés à nous associer à nos voisins baltes pour présenter à l'Assemblée générale un projet de résolution demandant le retrait des troupes étrangères des Etats baltes. Avec ce projet de résolution, nous espérons renforcer l'accord conclu à la réunion d'Helsinki et signaler à tous les Etats l'existence d'une source potentielle de conflit qui mérite une attention urgente. Le besoin d'une telle résolution de l'Assemblée générale n'est que trop évident. Au début de la semaine, les manchettes des journaux annonçaient que le retrait des troupes des Etats baltes avait été suspendu jusqu'à ce que l'on puisse trouver des logements pour les hommes. Accepter une telle excuse reviendrait à accepter que l'on remette indéfiniment le retrait des troupes étrangères de notre territoire.

L'Estonie place de grands espoirs dans les propositions prospectives faites par le Secrétaire général dans son "Agenda pour la paix". Nous croyons que la diplomatie préventive est de loin préférable à toutes les autres formes d'engagement esquissées dans l'"Agenda pour la paix". L'Estonie espère que des négociations pacifiques débouchant sur la pleine restauration de notre souveraineté seront appuyées par tous les Etats Membres. L'Organisation des Nations Unies pourrait selon nous jouer un rôle stabilisateur en servant de contrepoids face aux milieux politiques qui sont bien décidés à rétablir le statu quo de 1989-1991 dans la région.

En raison d'attaques répétées contre notre souveraineté et parce que nous savons qu'aucun petit Etat ne fait militairement le poids face à une superpuissance, la sécurité de l'Estonie et de tous les petits Etats repose avant tout sur des garanties de sécurité multilatérales ou universelles. Les fondateurs de l'Organisation pensaient qu'elle devait jouer ce rôle. Malheureusement, les Nations Unies ne se sont pas montrées à la hauteur de leurs responsabilités dans ce domaine. Cependant, si elles réussissent à

M. Jaakson (Estonie)

concrétiser les concepts énoncés par le Secrétaire général dans son "Agenda pour la paix", des progrès certains auront été faits.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer que l'Estonie appuie toutes les propositions constructives destinées à maintenir la paix mondiale et qu'elle souhaite prendre part aux instances de sécurité régionale. Etant donné l'histoire troublée de l'Estonie au cours du siècle, le peuple estonien attend de la communauté mondiale qu'elle l'assure qu'elle a sa sécurité à coeur.

M. HAYES (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur l'entière coopération et le plein appui de ma délégation dans l'exercice de vos importantes fonctions. Il ne fait aucun doute pour moi - et je parle en connaissance de cause - que sous votre direction éclairée, la session de la Première Commission sera féconde et utile. Je voudrais également féliciter les autres membres du bureau et leur adresser mes meilleurs voeux.

L'Ambassadeur du Royaume-Uni a déjà, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, fait une déclaration dans le cadre du débat général, et, bien entendu, je m'associe pleinement à ce qu'il a dit.

Dans les semaines à venir, la Première Commission sera appelée à examiner nombre de questions et de projets de résolution. Aujourd'hui, je voudrais insister sur trois domaines qui, de l'avis de mon gouvernement, exigent de toute urgence une attention particulière. Je préciserai ces trois domaines sous forme de questions. Premièrement, comment faire des progrès très importants enregistrés ces dernières années en matière de contrôle des armes nucléaires des étapes irréversibles du processus de désarmement nucléaire? Deuxièmement, comment mettre à profit le nouvel esprit de coopération qui règne aujourd'hui dans les relations de sécurité internationales pour régler les conflits régionaux? Troisièmement, comment régler le problème des accumulations excessives d'armes conventionnelles qui menacent la stabilité régionale aux quatre coins du monde?

Dans ma déclaration à la Première Commission l'année dernière, je me suis félicité des réductions, obtenues ou escomptées, du niveau des armes nucléaires. Cette année, je fais de même et y ajoute les nouvelles réductions annoncées par quatre des cinq puissances nucléaires au cours de l'année.

M. Hayes (Irlande)

Je salue tout particulièrement l'accord auquel sont parvenus le Président Bush et le Président Eltsine en juin dernier. Cet accord laisse entrevoir des réductions de leurs stocks d'armes nucléaires bien plus considérables que celles envisagées aux termes du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START).

Mon gouvernement est conscient du courage et de la prévoyance qu'il a fallu pour arriver à de tels accords. Nous savons combien il est difficile de réduire les armes et les forces une fois qu'elles ont été constituées. Nous savons aussi quel coût financier et quelle somme d'efforts représentent de telles réductions, même si c'est relativement peu de chose comparé aux sommes énormes dépensées chaque année en achats d'armements. Toutefois, nous ne sous-estimons pas les difficultés que représente, pour les Etats-Unis comme pour la Fédération de Russie, la mise en oeuvre des réductions convenues.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la tâche à laquelle sont confrontés la Fédération de Russie et certains autres pays de l'ancienne Union soviétique pour ce qui est du démantèlement et de la destruction de quantités énormes d'armes nucléaires, lesquels posent des problèmes considérables d'entreposage et de traitement définitif des matières fissiles. Il y a en jeu d'importantes questions de sûreté nucléaire et de non-prolifération nucléaire qui nous préoccupent tous.

Nous nous félicitons de l'aide offerte par les gouvernements occidentaux ainsi que des ressources consacrées à cette fin par le Gouvernement de la Fédération de Russie en dépit de tous les problèmes auxquels il doit faire face. La communauté internationale, qui bénéficiera de ces réductions d'armes nucléaires, a la responsabilité de veiller à ce qu'elles s'opèrent en toute sécurité. Avant tout, nous devons avoir la garantie que c'est là un processus irréversible et que les matières fissiles retirées de ces armes ne pourront plus jamais être assemblées pour fabriquer de nouvelles armes nucléaires.

M. Hayes (Irlande)

Les membres savent que ma délégation a systématiquement parrainé dans cette commission tous les projets de résolution demandant la fin de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes. Pour l'instant, cependant, nous devons regarder au-delà de l'interdiction d'une nouvelle production de matières fissiles et nous demander ce que peut faire la communauté internationale pour contrôler les stocks existants. Ces stocks augmentent rapidement en raison du démantèlement des armes nucléaires. Nous devrions nous demander en particulier si l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pourrait jouer un rôle dans ce domaine.

C'est une façon de répondre à la première question que j'ai posée au début de ma déclaration, à savoir comment traduire les progrès accomplis en matière de maîtrise des armes nucléaires en étapes irréversibles dans le processus de désarmement nucléaire. Mais ce n'est pas la seule façon de procéder et, de plus, elle est insuffisante.

Nous devons redoubler d'efforts pour réduire et éliminer les armes nucléaires et pour mettre fin aux essais nucléaires une fois pour toutes. Nous devons regarder au-delà de l'application des réductions convenues d'armes nucléaires et commencer à penser à leur élimination totale, non pas sous la forme d'une vague aspiration mais en tant qu'objectif réaliste et réalisable.

L'année dernière, j'ai préconisé en tant qu'objectif intermédiaire l'élimination complète de toutes les armes nucléaires substratégiques. Nous continuons à croire que c'est là une mesure qui pourrait être prise sans compromettre la sécurité d'un seul Etat. Les doctrines et les techniques militaires modernes confirment ce point de vue. L'idée d'une menace d'anéantissement nucléaire en réaction à une attaque classique a effectivement été abandonnée. Les doctrines militaires excluent le recours aux armes nucléaires sauf dans des circonstances extrêmes.

Nous comprenons que les pays qui ne sont pas encore prêts à renoncer à l'option nucléaire stratégique se montrent disposés à travailler de concert pour abolir les armes nucléaires substratégiques qui, en même temps que les armes chimiques et biologiques, sont parmi les armes les plus déstabilisantes. Une fois de plus, nous exhortons toutes les puissances nucléaires à considérer cette alternative.

M. Hayes (Irlande)

Une autre façon de rendre irréversible le processus du désarmement nucléaire passe par la cessation des essais nucléaires. Pendant bien des années, à la Commission et ailleurs, ma délégation, avec l'immense majorité des autres délégations présentes, a demandé la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Jusqu'à maintenant, les puissances nucléaires ont répondu que les essais nucléaires étaient indispensables pour préserver la sûreté et la fiabilité de leurs forces nucléaires. Nous sommes donc extrêmement satisfaits qu'au cours de l'année passée, trois des puissances nucléaires aient annoncé qu'elles suspendaient leurs programmes d'essais. Nous saluons la Fédération de Russie, la France et, plus récemment, les Etats-Unis, qui ont pris des mesures audacieuses et importantes pour répondre aux vœux nettement exprimés par la communauté internationale.

Il est maintenant essentiel de se demander si les avantages que l'on attribue aux essais nucléaires l'emportent sur les effets indéniablement négatifs de cette pratique sur le régime international de non-prolifération. A l'approche de la Conférence d'examen et de prolongation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), cette question gagnera en importance et nous devons tous bien peser nos réactions.

Ma délégation continue à croire que la question des essais nucléaires est inextricablement liée à celle de la non-prolifération nucléaire et, en particulier, à l'avenir du Traité sur la non-prolifération. Notre position à cet égard est claire : la non-prolifération nucléaire ne peut être une position unilatérale. Elle ne peut pas non plus être une fin en soi. Si le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne nous rapproche pas de l'élimination complète des armes nucléaires, il finira par être discrédité et laissé pour compte. Il est indispensable d'éviter que cela se produise.*

* M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Hayes (Irlande)

Nous continuons à voir dans le TNP la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. C'est pourquoi nous partageons entièrement le point de vue clairement exprimé par un grand nombre d'orateurs au cours du présent débat : le Traité doit être prolongé indéfiniment au-delà de 1995. Nous sommes encouragés par le fait que le nombre d'adhésions à ce traité continue d'augmenter. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'adhésion de la France et de la Chine, toutes deux puissances nucléaires et membres permanents du Conseil de sécurité. Leur adhésion rehaussera l'autorité et le prestige du Traité et elle donne l'assurance que toutes les questions liées à son avenir seront examinées en détail à la Conférence de 1995. Nous exhortons ceux qui n'ont pas encore adhéré au Traité à se joindre à nous pour donner un caractère vraiment universel au régime de non-prolifération nucléaire.

Je voudrais également attirer particulièrement l'attention sur ce que le représentant du Royaume-Uni a dit au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres à propos d'autres questions importantes de non-prolifération, y compris les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le contrôle des exportations; bien entendu, j'appuie ce qu'il a dit à cet égard.

La deuxième question que j'ai posée au début de mon intervention était de savoir comment la communauté internationale pouvait utiliser la bonne volonté qui s'est établie dans les relations internationales en matière de sécurité pour régler les conflits régionaux.

Les conflits en Yougoslavie et la situation en Somalie constituent des exemples évidents. De plus, faute de sécurité dans l'un et l'autre pays, il est difficile d'organiser des secours humanitaires appropriés et efficaces. En Somalie, ce problème de sécurité vient encore aggraver la situation déjà difficile due à la famine. A la réunion de Birmingham, la semaine dernière, le Conseil européen a demandé à toutes les parties en cause en Somalie de respecter immédiatement le cessez-le-feu pour permettre la distribution rapide de l'assistance et le déploiement sans plus tarder des forces de l'ONU dans les régions où elles sont nécessaires.

M. Hayes (Irlande)

Bien entendu, le progrès réalisé en matière de désarmement ces dernières années est aussi utile en ce qui concerne les conflits régionaux. La lutte contre la prolifération de toutes les formes d'armes de destruction massive s'est également intensifiée. En outre, il existe aujourd'hui un sens nouveau de coopération, même s'il ne s'agit pas encore de partenariat, dans la méthode d'approche internationale des questions de sécurité. Le rôle de l'ONU s'est renforcé. Dans notre façon d'aborder la sécurité internationale, on note de plus en plus une tendance à considérer la force militaire comme une mesure qui ne peut être utilisée légitimement qu'en vertu de l'autorité du Conseil de sécurité et, encore, comme un dernier recours seulement.

Un autre excellent exemple de ce nouvel esprit de coopération est la conclusion fructueuse des négociations sur un projet de convention sur les armes chimiques après des années de déception et d'impasse. Nous félicitons tous les intéressés, mais surtout le Président du Comité spécial sur les armes chimiques de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Adolf Ritter von Wagner, dont le talent et le dynamisme exceptionnels ont contribué à cette réalisation.

Tous ces faits nouveaux sont bienvenus. Pourtant, je crois que nous ressentons tous un certain malaise. Nous sommes conscients du paradoxe suivant : bien que le monde soit moins dangereux qu'avant, il n'est pas nécessairement plus pacifique.

M. Hayes (Irlande)

La stabilité régionale est menacée dans bien des parties du monde pour des raisons diverses. La stabilité mondiale est menacée par l'existence persistante de larges stocks d'armes nucléaires et les dangers de la prolifération nucléaire. Malgré l'existence de la Convention sur les armes biologiques et à toxines et la conclusion récente de la Convention sur les armes chimiques, un nombre important d'Etats semblent toujours décidés à mettre au point des armes chimiques et biologiques. Il semblerait que d'autres Etats aient ressenti la nécessité de reprendre le flambeau de la course aux armements à laquelle ont renoncé les superpuissances.

L'un des principaux facteurs qui exacerbent un si grand nombre de conflits régionaux est l'existence de niveaux anormalement et inutilement élevés d'armes classiques. C'est là un un élément qui caractérise à l'heure actuelle bon nombre de zones de tension et de conflit. La menace que représentent les accumulations excessives d'armes classiques dans bien des régions du monde mérite à tout le moins la même attention de la part de la communauté internationale que la menace due à la prolifération d'armes de destruction massive. Ceci a été reconnu de toutes parts et l'établissement du Registre des Nations Unies sur les armes classiques constitue une mesure importante pour venir à bout du problème des armes classiques. Comme le représentant du Royaume-Uni l'a dit très clairement au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, nous attachons une très grande importance à ce Registre et nous espérons que tous les Etats coopéreront pour en assurer le succès. Nous devrions tous profiter de la présente session de la Première Commission pour faire en sorte que ce Registre connaisse un succès immédiat lorsque les premiers renseignements lui seront adressés l'an prochain.

Mais la transparence en matière de transferts d'armes ne suffit pas. Le Gouvernement irlandais estime qu'il est nécessaire de faire preuve de modération afin que des quantités excessives d'armes ne viennent pas exacerber ou déstabiliser des situations qui, par ailleurs, auraient pu rester pacifiques.

Nous reconnaissons, bien sûr, que tout Etat a le droit, en vertu de la Charte des Nations Unies, d'acquérir les armes qu'exige sa légitime défense. Nous reconnaissons également qu'il est difficile de définir de manière objective ou empirique le niveau d'armements dont un pays peut avoir besoin

M. Hayes (Irlande)

pour sa légitime défense. En même temps, aucun de nous n'a de mal à reconnaître un Etat surarmé. Nous devrions donc songer aux mesures qui devraient être prises pour réduire le surarmement, sans pour autant porter atteinte aux droits légitimes des Etats d'assurer leur légitime défense.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande nous a fait part de sa conviction que des mesures novatrices et créatrices s'imposent dans ce domaine. Il croit que l'une des mesures qui pourrait contribuer à atteindre cet objectif serait l'adoption d'un code de conduite s'appliquant aux transferts d'armes classiques. Un tel code demanderait aux Etats de faire montre volontairement d'un sens particulier des responsabilités dans leurs exportations et importations d'armes classiques. Il pourrait comporter un accord quant à l'exercice d'une retenue particulière dans les transferts de technologies de pointe relatives aux armements et vers des pays ou régions de tension. Il pourrait également comprendre l'engagement par les Etats de faire preuve de modération dans leurs dépenses militaires. Ce code ne comporterait certainement pas de limitations spécifiques afférant aux transferts, mais les Etats s'engageraient à veiller dans toute la mesure du possible à ce que leurs propres achats ou leurs transferts vers d'autres Etats ne viennent compromettre en rien la stabilité ou la sécurité internationales.

Dans notre esprit, ce code de conduite serait fondé sur les mesures déjà prises afin de faire adopter une attitude responsable et réservée à l'égard des transferts d'armes. En juin 1991, la Communauté européenne et ses Etats membres avaient adopté un ensemble de critères communs comme base de leurs politiques en matière d'exportations d'armes. Ces critères comprennent : la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales; le respect des droits de l'homme dans le pays de destination définitive; et le respect des obligations internationales, telles que les sanctions des Nations Unies et les accords de non-prolifération. En juillet 1991, le Sommet économique de Londres des pays du Groupe des Sept adoptait un ensemble de principes pour faire face aux dangers que représentent des accumulations excessives d'armes classiques. En octobre 1991, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité adoptaient un ensemble de directives communes concernant l'exportation d'armes classiques.

M. Hayes (Irlande)

Nous pensons donc qu'un code international de conduite pourrait étendre et consolider ces initiatives et permettre à tous les Etats Membres des Nations Unies, tant importateurs qu'exportateurs d'armes, de démontrer leur attachement à la retenue dans ce domaine. Il viendrait également compléter le Registre des Nations Unies et ferait apparaître le lien étroit qui existe entre transparence et retenue.

Nous ne pouvons pas nous arrêter dans nos efforts pour réaliser le désarmement. Pour progressistes que soient les mesures qui ont déjà été prises, nous devons continuer à rechercher de nouveaux moyens de poursuivre l'élan actuel.

Pour revenir aux questions que j'ai posées au début de mon intervention, je crois que nous pouvons rendre le processus de désarmement nucléaire irréversible, que nous pouvons trouver les moyens de régler les conflits régionaux de manière pacifique et que nous pouvons faire preuve d'une plus grande retenue dans les transferts d'armes classiques. Je me suis efforcé d'indiquer certains des moyens qui nous permettraient d'atteindre ces buts. Mais, pour accomplir cette tâche, la volonté collective et la détermination de nous tous sont nécessaires. Montrons donc au cours de la présente session que nous possédons bien cette volonté et que nous sommes résolus à l'appliquer pour le plus grand bien de nos pays et de nos peuples.

M. ERDENECHULUUN (Mongolie) (interprétation de l'anglais) : Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je voudrais aborder la question des armes chimiques et bactériologiques.

Au cours des années, la Mongolie a toujours appuyé et cherché à contribuer aux efforts de la communauté internationale visant à mettre hors la loi et à éliminer les armes chimiques, dont les effets mortels et sans discrimination ont été prouvés à plusieurs reprises au cours de ce siècle. Nous souscrivons à l'idée que l'évolution spectaculaire des événements récents et les changements dans les structures internationales ont facilité le travail de la Conférence du désarmement pour ce qui est de la conclusion d'un projet de convention sur les armes chimiques. Mais en même temps, ma délégation est consciente de la tâche ardue qui était celle de la Conférence et de la persévérance dont elle a fait preuve pour atteindre cette heureuse conclusion.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Je voudrais une fois encore adresser nos félicitations à tous les pays participants et en particulier aux délégations de l'Australie et de l'Allemagne pour leur dévouement et leurs efforts inlassables.

Justement décrit au paragraphe 4 du projet de résolution A/C.1/47/L.1 comme un "accord de désarmement multilatéral sans précédent, mondial, complet et vérifiable", le projet de Convention devrait être apprécié à sa juste valeur comme un document juridique unique qui prévoit l'élimination des stocks existants et interdit la fabrication de toute une catégorie d'armes de destruction massive.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Je tiens à souligner ici que nous voyons également dans la Convention un jalon de plus sur la voie menant à un monde libéré des armes de destruction massive.

Pleinement appliquée et dûment vérifiée, la Convention apporterait une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Elle jette également une lumière nouvelle et positive sur les efforts en cours pour créer des zones exemptes d'armes de destruction massive en plus de faire avancer la cause de la non-prolifération de ces armes.

La Mongolie espère que toute l'expérience acquise au cours des années de négociations afin de trouver un délicat équilibre d'intérêts, notamment dans le domaine de la vérification, se révélera utile pour les futures négociations multilatérales sur le désarmement.

Aujourd'hui déjà, l'idée d'appliquer, avec les modifications qui s'imposent, le concept d'un régime d'inspection sur mise en demeure à un accord de désarmement existant, à savoir la Convention sur les armes biologiques, mérite, à notre avis, d'être examinée de près par la communauté internationale.

Ma délégation soutient que la conclusion fructueuse de la Convention sur les armes chimiques a servi à encourager les gouvernements à renouveler leur attachement aux efforts de désarmement multilatéral. Nous espérons que la Conférence du désarmement, dont la crédibilité et le prestige se sont accrus dernièrement, tirera profit de cette situation et fera les progrès longtemps attendus sur d'autres questions de l'ordre du jour.

Dans une perspective plus large, nous estimons que la Convention est une contribution importante à l'apparition d'une approche nouvelle et globale face aux questions de sécurité et de désarmement.

La Mongolie réaffirme l'intention qu'elle avait annoncée d'être parmi les signataires originaux de la Convention et se réjouit à l'idée de prendre part à la cérémonie de signature à Paris, au début de l'année prochaine.

Nous attendons également que la Commission préparatoire, établie conformément à la Convention, commence ses travaux aussitôt que possible afin d'assurer une mise en oeuvre sans heurt des dispositions de la Convention et de fournir l'assistance nécessaire aux organismes nationaux qui doivent être établis au titre de la Convention. Nous appuyons entièrement la proposition de l'Australie d'organiser, à bref délai, une réunion des chefs des

M. Erdenechuluun (Mongolie)

secrétariats nationaux responsables des questions reliées à la Convention, ce qui permettrait d'assurer l'application uniforme de la Convention et de prendre note des difficultés éventuellement rencontrées.

En tant que pays qui prévoit développer son industrie chimique, la Mongolie a l'intention d'utiliser pleinement les dispositions de la Convention en ce qui a trait à l'encouragement du développement économique et technologique comme de la coopération au sein de l'industrie chimique, ainsi qu'à la promotion des échanges.

Nous nous félicitons de la sélection de La Haye comme siège de la future organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous regrettons que la question de la composition du Conseil exécutif, un des principaux organes de l'organisation, n'ait pas été réglée à la satisfaction de toutes les parties. Ma délégation croit néanmoins que l'organisation pourra s'acquitter de ses responsabilités de façon efficace. Nous espérons également que le secrétariat de l'organisation sera composé de personnel qualifié provenant de divers pays et qu'il s'attachera particulièrement à former des inspecteurs et des spécialistes des pays en développement.

M. AL-BATTASHI (Oman) (interprétation de l'arabe) : Permettez-moi d'abord, au nom de la délégation du Sultanat d'Oman, d'adresser nos félicitations les plus sincères à M. Elaraby, de l'Egypte, pour son élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes persuadés que ses qualifications et son expérience diplomatiques auront un impact important sur les travaux de la Commission.

Nous sommes également heureux de pouvoir exprimer à son prédécesseur, le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Pologne, notre grande satisfaction et nos remerciements pour la façon éclairée dont il a dirigé la Première Commission au cours de la dernière session.

Nous offrons également nos félicitations sincères aux autres membres du Bureau.

Nous avons été bouleversés par la récente catastrophe dont l'Egypte a été victime et, par l'intermédiaire de M. Elaraby, nous tenons à offrir au Gouvernement et au peuple frère de la République arabe d'Egypte nos plus sincères condoléances. Il ne fait pas de doute que le peuple frère d'Egypte saura surmonter cette épreuve en puisant dans ses réserves bien connues d'endurance et de patience.

M. Al-Battashi (Oman)

Nous nous réunissons cette année dans une atmosphère de détente dans les relations internationales. L'effondrement du mur de Berlin et la dissolution de l'ex-Union soviétique ont mis fin à l'affrontement Est-Ouest. Nous qui sommes préoccupés par les questions de désarmement devrions être fiers des réalisations accomplies aux niveaux bilatéral et international en termes d'accords et d'instruments qui ont conduit à une réduction de l'intensité de l'affrontement. En fait, cet affrontement a fait place à une coopération efficace. Ces réalisations restent cependant en deçà des grandes attentes que nous avons en ce qui concerne l'élimination totale de toutes les formes d'armes de destruction massive pour atteindre notre objectif d'un monde pacifique, de coopération et interdépendant.

Les défis auxquels le monde fait face dans le domaine de l'armement restent énormes et difficiles étant donné l'existence de nombreux stocks de divers types d'armes de destruction massive. Ainsi, les arsenaux d'armes nucléaires, et ce qu'ils représentent en termes de terreur, restent en place. Il existe une rivalité dans la mise au point et l'acquisition de nouveaux types perfectionnés de telles armes sous le prétexte, souvent avancé dans le passé, de conserver l'équilibre de la terreur. Ces prétextes ont été peaufinés et raffinés pour justifier l'acquisition de telles armes par certains Etats qui prétendent qu'il y va de leur sécurité nationale. De toute façon, de tels prétextes sont indéfendables et le monde doit s'opposer fermement à ceux qui défient la volonté internationale.

Le Moyen-Orient est un bon exemple de région où le spectre de la terreur atomique menace constamment ses populations; les armes nucléaires ne peuvent apporter qu'horreur et destruction massive, et leur présence dans la région menace la paix et cause l'instabilité et l'insécurité.

De cette tribune, le Sultanat d'Oman en appelle au monde épris de paix pour qu'il prenne immédiatement des mesures efficaces en ce qui concerne les arsenaux d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La sécurité de notre région ne saurait être isolée de la paix et de la sécurité mondiales, étant donnés les liens organiques qui existent entre le Moyen-Orient et les autres parties du monde sur les plans de la culture, de l'économie, de la politique et de la géographie. En conséquence, la région du Moyen-Orient devrait devenir exempte d'armes nucléaires.

M. Al-Battashi (Oman)

Il ne fait aucun doute que l'Organisation des Nations Unies est invitée à jouer un rôle de pionnier de même qu'un rôle élargi dans ce domaine.

Ce que nous avons dit des armes nucléaires s'applique tout autant aux armes chimiques étant donné leur terrifiant pouvoir de destruction. Mon pays a le sentiment que le projet de Convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction, qui s'est récemment conclu à Genève, est un instrument approprié pour l'élimination complète des armes chimiques. Cependant, cette convention prouvera son efficacité dans la mesure où ses dispositions seront respectées. De plus, la Convention elle-même n'aura aucun effet significatif sur le plan régional car de nombreuses régions sont saturées d'armes nucléaires et certains Etats régionaux ne permettent pas à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'inspecter leurs installations. La réticence de certains Etats à signer cette convention et leur refus d'y adhérer sont donc, à notre avis, tout à fait légitimes, étant donné les raisons que je viens d'avancer.

Nous voudrions féliciter et louer les deux superpuissances nucléaires, à savoir la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique, de la position courageuse qu'ils ont adoptée dans leurs relations dans le domaine du désarmement. L'accord spécial visant à réduire à un tiers leurs arsenaux est des plus rassurants et mérite tout notre appui, car il renforce la crédibilité des deux puissances et prouve leur détermination à faire encore davantage de progrès dans le domaine du désarmement.

Dans ce contexte, nous sommes très heureux de la déclaration récente des Etats-Unis d'imposer un moratoire de neuf mois sur les essais. Mon pays pense que cette déclaration donnera un nouvel élan à la cause du désarmement et insufflera une nouvelle vigueur aux efforts des différents Etats qui tendent à l'élimination de l'armement sur une grande échelle.

Les essais, en dépit de toutes les précisions fournies, continueront d'être une préoccupation primordiale dans le domaine de l'armement. Si la communauté internationale est sérieusement déterminée à éliminer l'armement afin d'édifier un monde libre et interdépendant, nous pensons qu'elle devrait accorder plus d'attention aux essais et aux recherches qui se poursuivent sous différents prétextes.

M. Al-Battashi (Oman)

Il ne fait aucun doute que la mise au point continue de nouvelles armes doit être terriblement décevante pour une communauté internationale qui recherche véritablement le désarmement. La solution consiste donc, à notre avis, à mettre un terme définitif à ces essais.

Mon pays est pleinement conscient des difficultés techniques et des défis qui entravent les efforts de certains Etats dans ce domaine. La confiance et la transparence constituent les pierres angulaires sur lesquelles se construit la compréhension entre les superpuissances. Nous espérons que l'on accordera plus d'attention à cette question pour que le programme de désarmement complet puisse progresser de la manière désirée.

L'an dernier à cette commission, l'Oman a déclaré son appui de principe à l'idée de créer un registre sur le transfert et la vente d'armes classiques. En même temps, nous avons insisté pour que les éléments d'universalité, de non-discrimination et de transparence figurent en tête de ce projet si les coauteurs voulaient obtenir l'appui le plus large possible à ce programme. Malheureusement, cependant, les conclusions de l'étude effectuée par le groupe d'experts nous donnent matière à préoccupation. Nous allons suivre de très près l'évolution de la situation à l'égard de cette question.

La question de l'armement naval a été longuement débattue, mais elle ne suscite malheureusement plus aucun intérêt. Nous sommes préoccupés par ce genre d'armement qui comporte de grands dangers pour les petits pays qui ne possèdent pas de bons systèmes de défense navals. Dans ce contexte, nous demandons donc à tous les Etats dotés de systèmes et capacités militaires hautement perfectionnés de prendre les mesures appropriées afin de diminuer les risques d'affrontement et d'incidents en mer, en particulier dans le cas des navires et sous-marins nucléaires qui sillonnent les mers et les océans.

De tels affrontements ne peuvent qu'avoir des conséquences désastreuses. Dans ce contexte, nous croyons que les efforts bilatéraux devraient être appuyés et complétés par des efforts à l'échelle mondiale par le biais de la Conférence du désarmement. Des mesures pacifiques devraient être élaborées pour les activités des marines non militaires et des garanties devraient être données, en cas de conflit, aux Etats côtiers et aux navires qui appartiennent à des Etats neutres.

M. Al-Battashi (Oman)

Le Sultanat d'Oman appuie depuis toujours les efforts déployés au sein d'instances internationales en vue de faire de l'océan Indien une zone exempte d'armes, quelles qu'elles soient. Mon pays a invité toutes les parties à mettre de côté leurs différends et à examiner cette question de manière plus approfondie, étant donné le fait que l'océan Indien représente un patrimoine commun de l'humanité et une route internationale que plusieurs civilisations ont empruntée tout au long de l'histoire pour tirer profit des échanges culturels et d'idées entre les peuples, et qui a facilité des transactions économiques séantes. Du haut de cette tribune, nous demandons une fois de plus à cette assemblée internationale d'appuyer les efforts visant à débarrasser la région des armes de terreur. Dans ce contexte, le Sultanat d'Oman appuie les efforts constants qui sont déployés pour la convocation de la Conférence sur l'océan Indien à Colombo en 1993. Nous demandons à tous les Etats intéressés d'appuyer le travail du Comité préparatoire de la Conférence et de faire preuve de plus de coopération et de souplesse afin que le Comité puisse parvenir à son objectif de convoquer la Conférence dans l'intérêt de toutes les parties. Nous espérons sincèrement que ces parties répondront à l'appel de la logique car la région ne peut plus tolérer les surenchères, alors qu'il y va de sa sécurité et de celle de ses fils et, partant, de la sécurité mondiale.*

* Le Président assume à nouveau la présidence.

M. Al-Battashi (Oman)

Mon pays a toujours appuyé les efforts en matière de désarmement. Certains pays, toutefois, essaient toujours d'acquérir des armes meurtrières et nous pensons qu'il est très important que, dans les cas d'agression, on donne des garanties aux Etats qui sont moins bien armés. Ces garanties devraient être suffisamment efficaces pour rétablir l'équilibre, même à une échelle limitée.

Le Sultanat d'Oman appuie totalement les efforts qui sont faits en vue de créer des zones régionales exemptes d'armes. La principale responsabilité en incombe certes aux Etats de toute région, mais leurs efforts doivent être appuyés par la communauté internationale et ces efforts doivent se rejoindre et se compléter. Si les politiques étroites et égoïstes, l'unilatéralisme et la poursuite de l'hégémonie prédominent dans une région quelle qu'elle soit, tous les efforts en vue de créer des zones exemptes d'armes seront voués à l'échec. Les Etats devraient reconnaître que le monde actuel est aux prises avec des changements stupéfiants et évolue vers la réconciliation et la promotion de la sécurité et de la paix.

Les questions du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales se complètent, et ne sauraient être examinées séparément, quelles que soient les circonstances. Elles sont organiquement liées et tout progrès dans un domaine aura des effets positifs sur l'autre.

L'avenir augure bien des efforts considérables et constants qui sont déployés dans le domaine du désarmement. Nous ne devons toutefois pas verser dans l'optimisme, car les défis restent énormes et les revers subis par la paix et la sécurité dans de nombreuses régions - tels que les conflits ethniques et la détérioration des conditions économiques et sociales de certains peuples - sont nettement visibles. Naturellement, toute solution de ces problèmes, pour être efficace, exige qu'il n'y ait pas ingérence injustifiée dans les affaires intérieures d'un Etat par un autre. Soucieux de voir la sécurité régner dans le monde, nous estimons que le règlement des conflits régionaux incombe à notre organisation mondiale et qu'il doit être basé sur des directives et des règles établies, acceptables par les parties au conflit. L'Organisation internationale doit assurer l'égalité et la justice dans le cas d'une intervention en vue de régler un différend.

M. Al-Battashi (Oman)

Mû par sa philosophie ancrée dans les principes de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, de l'intérêt mutuel, et de la promotion du dialogue en tant que moyen de résoudre les différends, le Sultanat d'Oman estime que c'est cette approche qui peut le mieux déboucher sur une coexistence pacifique à long terme. C'est parce que nous sommes profondément convaincus de la validité de ces principes que nous avons signé, le 1er octobre 1992, l'accord de démarcation de la frontière avec la République fraternelle du Yémen. La réalisation de nos aspirations après l'avènement d'un monde pacifique et interdépendant dépend de notre respect des principes de coexistence et d'altruisme. Le respect des principes de bon voisinage, de non-ingérence et du dialogue est le moyen d'assurer la sécurité et la coopération.

Fort de sa croyance en ces principes objectifs, le Sultanat d'Oman a été très surpris des événements récents survenus dans les relations entre ses deux voisins, l'Etat frère des Emirats arabes unis et la République islamique d'Iran amie au sujet des îles contestées. Nous déclarons ici que nous nous opposons au principe de l'annexion du territoire d'autrui par la force, précédent qui, à notre avis, devrait être immédiatement examiné par la communauté internationale, sans ambiguïté. Nous déclarons également que les Emirats arabes unis ont un droit territorial souverain sur ces îles. Nous lançons un appel à la République islamique d'Iran pour qu'elle fasse preuve de logique et de bon sens dans cette question, et qu'elle respecte les bases et les principes de la coexistence pacifique et du bon voisinage qui ont dominé les relations entre ces deux peuples amis, afin d'éviter que la région tout entière soit de nouveau immergée dans des foyers de conflits comme ceux dont nous avons tant souffert.

Nous reconnaissons tous les jours l'importance croissante et le rôle vital de notre organisation. Il n'est un secret pour personne que l'Organisation a joué un rôle plus actif dans le règlement de divers problèmes mondiaux. Dans les années 90, l'Organisation a apporté la preuve de son rôle vital dans de nombreux cas. C'est un fait que mon pays reconnaît avec gratitude. Toutefois, nous pensons que les mandats confiés à notre organisation aujourd'hui sont devenus plus nobles et plus sérieux et - compte tenu des questions auxquelles notre monde est confronté dans les domaines de

M. Al-Battashi (Oman)

l'environnement et du développement social et économique - que le rôle de l'Organisation est devenu beaucoup plus complexe.

Dans le passé, le mandat principal de l'Organisation se situait sur le plan du maintien de la paix, du désarmement et de certaines questions politiques. Nous sommes aujourd'hui tous appelés à consolider et à renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de lui apporter tout l'appui dont elle a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités. En Oman, nous sommes très optimistes au sujet du rôle futur de l'Organisation mondiale, si tous les pays prêtent l'appui nécessaire. Nous sommes prêts à jouer notre modeste rôle dans ce contexte.

M. Al-Battashi (Oman)

L'un des principaux problèmes qui nous préoccupent tous est la question de la pollution de l'environnement. Ce qui nous inquiète le plus, cependant, ce sont les pratiques non civilisées de certains Etats qui, individuellement par eux-mêmes ou au moyen de sociétés transnationales, enfouissent les déchets toxiques de leurs industries militaires dans les territoires d'autres pays, notamment en Afrique, au Moyen-Orient et dans le Pacifique Sud. Il s'agit là de pratiques extrêmement dangereuses pour l'environnement et les espèces biologiques.

La communauté internationale doit s'opposer avec fermeté à la propagation immorale de ces déchets toxiques. Le Sultanat d'Oman, fort d'une profonde compréhension des questions de l'environnement et du vif intérêt qu'il leur porte, demande qu'une attention plus vaste et plus globale soit portée à l'environnement au niveau international. A cet égard, mon pays lance un appel venant du coeur à qui veut entendre, d'écouter la voix de leur conscience et de s'abstenir de ces attaques écologiques irréfléchies qui nuisent à nos réalisations civilisées. De même que nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle confronte résolument ce problème en élaborant des instruments juridiquement contraignants interdisant l'enfouissement de déchets toxiques dans le territoire d'autrui.

La question de l'exploration spatiale revêt une extrême importance pour le monde et ne devrait pas être seulement la prérogative de certains pays développés. Par conséquent, nous lançons un appel sincère à tous les pays technologiquement avancés et dotés de larges capacités économiques et scientifiques pour qu'ils cessent d'utiliser l'espace extra-atmosphérique comme théâtre de rivalités, de conflits et de course aux armements, avec toutes les horreurs que cela peut entraîner pour l'ensemble de l'humanité. Nous, en Oman, attachons une importance considérable aux progrès scientifiques réalisés par un pays avancé dans l'intérêt de toute l'humanité. C'est pourquoi nous appuyons la proposition visant à exclure de l'espace extra-atmosphérique la course aux armements, et à le réserver exclusivement à des fins d'exploration scientifique qui puissent enrichir la pensée et les connaissances scientifiques de l'humanité.

Il n'est guère besoin de rappeler l'importance de la technologie dans le monde d'aujourd'hui. Certains pays ont avancé à pas de géant dans le

M. Al-Battashi (Oman)

domaine technologique, tandis que d'autres ne disposent pas des mêmes capacités, qui restent le monopole strict des pays industrialisés. Il est devenu essentiel que les pays développés comprennent la nature des demandes d'assistance dans le domaine technologique qui leur sont faites par les pays en développement. Mon pays appuie la proposition tendant à transférer les technologies pacifiques des pays développés aux pays en développement si nous voulons réellement assurer la continuité d'un partenariat viable et sain entre le Nord riche et le Sud pauvre dans l'intérêt des deux parties.

Pour terminer, mon pays note avec satisfaction et appuie tous les efforts dans le domaine du désarmement. Ces efforts se traduiront de manière positive pour les générations à venir qui, nous l'espérons, n'auront pas à vivre, ne serait-ce qu'un moment, sous la menace terrifiante des armes de destruction massive. Le monde d'aujourd'hui nous offre une occasion unique qui ne se renouvellera pas. Il est extrêmement important que nous saisissons toute occasion qui se présente, notamment dans le domaine du désarmement. Si nous faisons tous des efforts concertés, appuyés par les peuples partout dans le monde, soyons assurés que le désarmement aura lieu effectivement et de manière irréversible. Cependant, ne soyons pas trop optimistes. Dans le domaine du désarmement, les défis sont nombreux et ardues, et ne sauraient être relevés du jour au lendemain. Toutefois, si nous sommes résolus nous pourrions obtenir des résultats. Les années 90 auront certainement été une décennie qui marquera un pas qualitatif dans le domaine du désarmement. Nous espérons sincèrement qu'au XXI^e siècle l'humanité sera définitivement libérée des affres des guerres et de la destruction et pourra vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité.

M. KPAKPO (Bénin) : Monsieur le Président, la délégation du Bénin est heureuse de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Elle reste persuadée que vous continuerez de diriger nos travaux avec le talent habituel que nous vous connaissons. Qu'il plaise aux autres membres du Bureau d'accepter les félicitations du Bénin qui a foi en leurs qualités de diplomates avertis, sans oublier l'équipe du Secrétariat général qui mérite notre reconnaissance pour son dévouement à la cause de la paix.

M. Kpakpo (Bénin)

Des transformations constructives s'opèrent sur la scène internationale depuis la fin des années 80. La confrontation et les rivalités globales font place à la compréhension, au dialogue et à la coopération internationale. Avec la fin de la guerre froide, on peut relever la perception croissante de la nécessité de fonder les politiques de sécurité nationale non plus sur l'accumulation constante des armements ou sur la supériorité militaire et stratégique, mais plutôt sur des mesures unilatérales ou sur des efforts concertés visant à des réductions substantielles et équilibrées des armements à des niveaux compatibles avec les seuls besoins de légitime défense.

C'est pourquoi la délégation du Bénin voudrait se féliciter, comme d'autres délégations membres du Mouvement des pays non alignés, des récentes et diverses initiatives tendant à passer du gel des armements à leur réduction et à leur contrôle, voire à leur élimination totale. En effet, l'accumulation et le perfectionnement de ces armements n'ont fait et ne font - qui sait? - qu'augmenter les risques d'insécurité dans le monde.

Dans cet heureux contexte, l'on peut citer, entre autres, les initiatives unilatérales des deux superpuissances de réduire leurs arsenaux nucléaires sans négociations prolongées; le Protocole de Lisbonne du 23 mai 1992 entre les Etats-Unis d'Amérique et les quatre républiques de l'ex-Union soviétique disposant d'arsenaux nucléaires sur leurs territoires et qui s'engagent à ratifier le Traité START; le fait que le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine adhéreront au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) tout en s'engageant à détruire tous leurs arsenaux nucléaires couverts par le Traité START d'ici à 1999; les divers moratoires unilatéraux sur les essais nucléaires; et l'adhésion, cette année, de la Chine et de la France, autres puissances nucléaires au Traité de non-prolifération. Autant d'initiatives heureuses qui, en se multipliant partout dans le monde, ouvrent la voie à la dénucléarisation ou à la création de zones exemptes d'armes de destruction massive dans les différentes régions du monde, grâce à la bonne volonté individuelle ou collective des Etats surarmés au-delà du strict nécessaire.

M. Kpakpo (Bénin)

Ainsi, se créent, partout, de bonnes perspectives pour une évolution vers la fin des crises nationales comme l'apartheid et vers le règlement des conflits régionaux.

La Réunion au sommet du Conseil de sécurité, le 31 Janvier 1992, fut l'occasion, pour la communauté internationale, de réaffirmer, au niveau politique le plus élevé, son attachement à la paix et au développement du monde. Le Conseil de sécurité s'est montré en mesure de régler, désormais, les conflits, entraînant ainsi l'accroissement des activités de l'ONU en matière de maintien et de rétablissement de la paix dans le monde.

Dans le domaine du désarmement, le Conseil de sécurité s'est engagé à oeuvrer à l'élimination des armes de destruction massive. Ainsi, le Comité spécial de l'ONU créé suite à la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité consacrant la fin de la guerre du Golfe s'emploie à empêcher la prolifération de telles armes au Moyen-Orient.

Dans un cadre plus général, l'on s'achemine vers l'adoption de mesures concrètes propres à accroître la prise de conscience dans le processus de désarmement, notamment sur la base des directives et des recommandations de la Commission du désarmement pour une information objective relative aux questions militaires et sur la base de l'établissement en cours au Siège de l'ONU d'un registre universel et non discriminatoire des armes classiques, en attendant d'y inclure d'autres types d'armes.

La Conférence du désarmement ayant pu aboutir, après plusieurs années de négociations, à un projet de convention sur l'élimination des armes chimiques, la délégation du Bénin tient à féliciter les négociateurs pour leurs efforts et à adresser une mention particulière au Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Adolf Ritter von Wagner, qui a mis tant de talent et de dévouement au service du Comité.

Nul n'ignore que l'élaboration de toute mesure de sécurité pour tous est une entreprise difficile puisque les légitimes préoccupations de sécurité des parties en présence ne sont pas toujours convergentes, et les divergences rendent difficile la conciliation de tous les intérêts. Néanmoins, le projet de convention sur les armes chimiques qui sera incessamment ouvert à la signature est un signe d'espoir qui pourra, un jour, conduire à un traité de désarmement vérifiable.

M. Kpakpo (Bénin)

Le Bénin, qui n'a jamais considéré le recours à la force dans les relations internationales comme une solution viable, ne possède ni armes chimiques ni installations pour en produire et n'a aucune intention d'en développer. C'est avec une telle foi qu'il s'est porté coauteur du projet de résolution A/C.1/47/L.1. Prenant acte avec sincérité et avec satisfaction d'un tel projet de convention, qui ouvre des perspectives pour la coopération internationale dans le domaine de l'industrie chimique à des fins pacifiques, il signera et ratifiera la convention aussitôt que le lui permettront les dispositions de sa constitution en la matière.

En tant que partie à la Convention sur les armes biologiques, le Bénin se félicite de la poursuite des travaux du Groupe ad hoc d'experts sur l'examen et l'évolution des mesures scientifiques et techniques de vérification susceptibles de renforcer la Convention en décourageant la fabrication des armes biologiques. Le Bénin est convaincu qu'en plus des échanges d'informations sur les recherches biologiques pour accroître la confiance entre les Etats parties, il est possible de compléter cette convention par un véritable régime de vérification.

Malgré ces aspects positifs et l'amélioration du climat politique international, des menaces aussi bien militaires que non militaires pèsent toujours sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur des valeurs communes comme la démocratie. Entre autres menaces militaires, il y a la persistance de la possibilité d'une guerre nucléaire voulue ou accidentelle, du fait de l'attachement de certaines puissances à la politique désuète de dissuasion nucléaire; le danger de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, les missiles balistiques, de même que la prolifération des techniques à double usage (militaire et pacifique); la destruction des armes chimiques du fait des risques pour la santé et pour la dégradation de l'environnement; le transfert des armes classiques qui aggravent la violence des luttes ethniques, religieuses, sociales, culturelles ou linguistiques, en permettant aux régimes autoritaires de résister, par la force des armes, à l'évolution démocratique des sociétés ou en favorisant le terrorisme. La pression démographique, la crise économique internationale, dont le fardeau de la dette extérieure accable les moins fortunés, ainsi que le protectionnisme qui entrave le flux des échanges, la drogue, la pauvreté,

M. Kpakpo (Bénin)

les maladies comme le SIDA ou le paludisme, la famine, les réfugiés, les dommages écologiques, etc., constituent le lot non négligeable de menaces non militaires.

Avec la disparition des antagonismes Est-Ouest et des clivages idéologiques, le monde baigne aujourd'hui, plus que jamais, dans l'interdépendance, surtout à cause des progrès dans le domaine des communications qui ont tendance à unifier la planète. Dans ce nouveau village planétaire, les défis à relever sur la voie de la survie sont communs, comme nous le rappellent éloquemment les conclusions du Sommet Planète Terre de Rio. Aussi importe-t-il de promouvoir la sécurité de tous par la coopération internationale, en se fondant sur des mesures collectives appropriées comme le désarmement, la mise en place d'un véritable régime de sécurité collective, fondé sur des normes et des règles communes, parmi lesquelles le règlement pacifique des différends, la prévention des conflits par le renforcement des mesures propres à accroître la confiance comme l'intégration et la coopération, l'élimination des menaces non militaires contre la sécurité.

Le désarmement - ou l'élimination des capacités agressives des Etats - constitue un élément important pour garantir la sécurité pour tous les pays, grands ou petits, d'autant que le renforcement de la sécurité égoïste de l'un n'est pas sans porter atteinte à celle de l'autre. Aussi la délégation béninoise considère-t-elle que notre organisation doit continuer à accorder la priorité à l'élimination totale des armes nucléaires et de leurs vecteurs, du fait de leurs capacités destructrices, même de façon accidentelle, en commençant par leur mise au point, leur fabrication et leur perfectionnement, à l'arrêt de la production de matériels fissiles à des fins d'armement.

Les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire n'ont pas pu progresser à ce jour parce que les puissances nucléaires perçoivent leur sécurité en fonction de la dissuasion nucléaire qui leur permet de décourager l'ennemi potentiel de recourir à l'arme nucléaire contre elles, d'où l'équilibre de la terreur.

A la lumière des changements profonds intervenus dans le monde devenu interdépendant et menacé par la prolifération des armes de destruction massive, l'attachement à l'arme nucléaire qui menace en elle-même la survie de l'humanité paraît maintenant dépassé. Le Bénin recommande donc à la Conférence du désarmement de tout mettre en oeuvre pour surmonter les

M. Kpakpo (Bénin)

divergences sur les points à inscrire à l'ordre du jour en ce qui concerne le désarmement nucléaire, comme il ressort de son rapport annuel.

Le Bénin invite, en outre, la Conférence du désarmement à poursuivre l'examen approfondi actuel pour l'élargissement de sa composition qui doit mieux refléter les préoccupations sécuritaires de toute la communauté internationale dans sa diversité.

Mais, pour avancer sur la voie du désarmement nucléaire, la cessation complète, universelle et vérifiable des essais d'armes nucléaires paraît incontournable. La Conférence du désarmement, dont font partie toutes les puissances nucléaires, doit pouvoir oeuvrer avec le Président de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires de 1963 pour transformer ce dernier en un traité d'interdiction totale et vérifiable des essais d'armes nucléaires.

Par ailleurs, vu le danger croissant de la dissémination de l'arme nucléaire, il importe de renforcer le Traité sur la non-prolifération (TNP), dont l'existence depuis 1968 n'a pas empêché l'augmentation du nombre des armes nucléaires dans le monde. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), investie du mandat de vérification, ne peut malheureusement effectuer les inspections d'installations nucléaires pacifiques, en vertu des accords de garanties, que sur invitation des Etats concernés.*

La délégation du Bénin estime que, dans l'intérêt de la sécurité de tous, les Etats parties doivent, au moment du renouvellement du TNP, qui expire en 1995, oeuvrer au renforcement de son universalité, tout en tenant compte des recommandations de l'AIEA relatives, entre autres, à des inspections spéciales des installations nucléaires suspectes. Il y a lieu de tenir compte également de la nécessité de contrôler les transferts de technologies de pointe à application double. Le Bénin est favorable à la promotion de l'application de la science et de la technologie à des fins de développement socio-économique et à des fins d'amélioration des méthodes de vérification des accords de désarmement ou de mise en oeuvre de ces accords, comme la destruction des armes chimiques et nucléaires, destruction peu coûteuse qui aurait l'avantage de dégager des "dividendes de la paix" et, de plus, sans risque pour la santé et l'environnement.

* M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

M. Kpakpo (Bénin)

Le surarmement, effort de défense démesuré, est source de déficit budgétaire et de nature à affaiblir les capacités économiques des Etats. Il contribue à désorganiser l'économie internationale, il impose aussi des privations à la communauté internationale dans son ensemble et, en particulier, aux plus défavorisés qui, avec des dépenses militaires considérables, se retrouvent dans l'insécurité quant à leur bien-être socio-économique.

Or, la faim pourrait disparaître de la planète, d'ici à l'an 2000, si seulement il lui était consacré, par an, le cinquième des dépenses militaires du monde qui compte 556 soldats contre 35 médecins pour 100 000 personnes. Il y a lieu d'encourager toute réduction des dépenses militaires ce qui, à coup sûr, contribuerait à la relance de l'économie internationale. La reconversion pour les intégrer dans l'économie civile des structures militaires doit aussi retenir l'attention de tous. Mon pays entend poursuivre une telle reconversion qu'il a entamée suite au renouveau démocratique ayant entraîné le retrait des militaires de la scène politique nationale qu'ils ont influencée et dominée pendant près d'une trentaine d'années.

Le désarmement global est un processus d'autant plus complexe et lent qu'il faut tenir compte des préoccupations de sécurité de toutes les parties prenantes appartenant à des régions géographiques différentes. Les Etats d'une même région ayant souvent les mêmes intérêts en matière de sécurité, le désarmement régional devient un précieux complément du désarmement global, les deux approches devant être menées simultanément pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi, il faut soutenir et encourager la création de zones exemptes d'armes de destruction massive dans diverses régions du monde. A cet égard, la délégation du Bénin réaffirme son attachement à la dénucléarisation effective de l'Afrique réclamée par l'OUA depuis 1964 et appuyée par la résolution 3261/29 de 1974 de l'Assemblée générale de l'ONU. Le Bénin invite l'Afrique du Sud, qui doit évoluer sans plus tarder vers une société multiraciale et démocratique pour retrouver la place qui lui revient dans le concert des nations, à s'en tenir scrupuleusement aux obligations découlant de son adhésion au Traité de non-prolifération et de la signature de l'Accord de sauvegarde avec l'AIEA, afin que la dénucléarisation de l'Afrique contribue

M. Kpakpo (Bénin)

effectivement à renforcer la sécurité de tous les Etats concernés qui refusent également de voir déverser des déchets radioactifs dans leur région.

Dans le cadre de ce processus régional du désarmement, les Etats en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, disposent déjà de structures théoriques mais appréciables que sont les Centres régionaux pour la paix, le développement et le désarmement, susceptibles d'appuyer leurs diverses initiatives, mais ces centres ne pouvant accomplir correctement leur mandat que sur une base financière stable, le Centre régional pour l'Afrique notamment, devra encore s'appuyer sur les contributions volontaires pour maintenir et développer son programme de travail; le Bénin reste également attaché à l'idée de voir l'Atlantique Sud être et demeurer une zone de paix, exempte de toute arme nucléaire ou de destruction massive.

Processus politique tendant à ramener les armements et les forces militaires au niveau le plus bas possible, le désarmement renforce la sécurité entre les Etats et contribue ainsi à préserver la paix. Mais la sauvegarde de la paix doit aussi passer par la mise en oeuvre d'un régime de sécurité collective prévu par la Charte de l'ONU qui, non seulement recommande, dans les rapports entre les Etats, le respect des règles et des principes du droit international, le dialogue politique et la coopération internationale, mais aussi envisage le recours collectif aussi bien à des mesures n'exigeant pas la force qu'à la force elle-même pour décourager toute agression ou menace militaire contre la paix. D'où, la nécessité du renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien et du rétablissement de la paix.

A cet égard, le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la Paix", constitue un important document pour l'approfondissement de la réflexion commune sur les tâches à accomplir dans ce domaine, étant entendu que l'ONU ne pourra jouer pleinement son rôle que dans la mesure où les Etats qui la composent soutiendront pleinement son action dans le monde.

La délégation du Bénin, qui appuie la déclaration de l'Assemblée générale sur le renforcement de la sécurité internationale dont la mise en application effective s'impose dans le nouveau contexte de l'après guerre froide, réaffirme son adhésion totale aux principes régissant les relations amicales

M. Kpakpo (Bénin)

et la coopération entre les Etats. En effet, préoccupé de vivre et de se développer dans la paix, le Bénin est attaché à la politique de bon voisinage, de concertation et de coopération qui se traduit dans ses relations avec ses voisins immédiats par des rencontres périodiques au sommet pour discuter des questions d'intérêt commun, par des missions ministérielles périodiques conjointes pour sensibiliser les populations frontalières et pour créer ainsi des conditions de sécurité nécessaires à l'accomplissement des tâches de développement socio-économique et pour garantir la paix de part et d'autre des frontières.

C'est dans ce même esprit qu'a été mis en place l'Accord quadripartite permettant, dans la sous-région ouest-africaine, au Bénin, au Ghana, au Nigéria et au Togo de prévenir tout risque de tension, de dispute et de conflit entre eux par le renforcement de leur coopération en matière de sécurité.

Ne vaut-il toujours pas mieux prévenir qu'avoir à guérir, comme le monde a pu s'en rendre compte lors de la guerre du Golfe?

En effet, non seulement l'Iraq qui a envahi le Koweït est détruit, mais le Koweït, la victime libérée, est en ruines; sans parler des importants dégâts causés à l'environnement dans la région et des risques d'extension du conflit dûs au recours aux missiles balistiques entre autres. C'est pourquoi, la délégation du Bénin croit à l'efficacité de la diplomatie préventive, recommandée par la réunion au Sommet du Conseil de sécurité. En effet, cette approche, comme l'exprime le Secrétaire général dans l'"Agenda pour la paix", a non seulement l'avantage d'éviter que des différends ne surgissent entre les Etats, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclatait, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible, mais aussi elle empêche les violations flagrantes et massives des droits de l'homme, favorise le règlement pacifique des différends par la médiation, les bons offices, la conciliation; elle suppose aussi l'utilisation au maximum de tout le potentiel de l'ONU comme le recours à son organe judiciaire qu'est la Cour internationale de Justice, d'autant que les situations de crise politique conduisant au surarmement ne comportent pas moins souvent des éléments juridiques.

M. Kpakpo (Bénin)

C'est dans le cadre de ces mesures collectives préventives que s'inscrivent également les diverses initiatives pour promouvoir et consolider la confiance, la sécurité et la coopération, à divers niveaux, dans le monde comme : la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le projet d'un processus de sécurité, de stabilité et de coopération en Afrique qui se heurte à d'énormes problèmes minant sa sécurité et partant, celle du monde, la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, dont fait partie le Bénin, où l'objectif est de développer, par l'intégration et par la coopération, des relations plus stables, en réduisant, ou même en éliminant, les causes de la méfiance, de la peur et d'autres facteurs favorisant les tensions et les risques de conflits entre les nations et l'accumulation excessive des armements.

Cette approche doit également viser la résolution des problèmes de sécurité dans leur intégralité, parmi lesquels le surarmement et les menaces non militaires contre la sécurité internationale. Notamment, la dégradation de la situation socio-économique dans le monde devenu interdépendant et où des facteurs socio-économiques négatifs sont en mesure de saper aussi la stabilité internationale, du fait que la diminution ou le plafonnement du taux de croissance est susceptible de conduire les hommes dans le cercle vicieux des tensions et des crises avec l'éclatement probable de la cohésion politique et sociale, provoquant ainsi des guerres civiles, l'afflux de réfugiés ou des conflits interétatiques.

Aussi, n'insistera-t-on pas assez sur l'étroite relation existant entre le désarmement, la sécurité, le développement et la démocratie. Sans développement, qui implique l'amélioration constante du bien-être par la pleine participation de la population à tous les secteurs du processus et à l'équitable distribution des bénéfices, il n'y a ni désarmement, ni sécurité, ni démocratie. En effet, la pauvreté ou l'absence de perspectives d'avenir crée des frustrations qui suscitent des réactions autoritaires et antidémocratiques d'une part et la révolte d'autre part, générant ainsi la violence partout.

M. Kpakpo (Bénin)

C'est pourquoi le renforcement de la sécurité internationale par la diplomatie préventive doit prendre en considération la dimension du développement socio-économique, notamment en réorganisant les relations économiques internationales sur des bases justes et équitables, autrement dit génératrices de croissance économique soutenue pour tous. Ce qui suppose, dans l'immédiat, la relance du dialogue Nord-Sud avec la participation des pays à économie dite de transition.

La délégation du Bénin peut, d'ores et déjà, se féliciter de ce que la récente Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro ait permis la prise de conscience, par tous, de la nécessité d'établir un véritable partenariat entre riches et pauvres pour un développement ne compromettant ni les générations présentes, ni l'avenir des générations futures, ce qui est un élément important pour le renforcement de la sécurité internationale.

Dans ce processus politique complexe, la délégation du Bénin invite notre commission à s'employer à promouvoir la compréhension entre les Etats Membres aux fins de réduire l'écart entre la perception légitime - quoique souvent égoïste - qu'ils ont de leurs intérêts nationaux et celle encore plus légitime de l'intérêt général de l'humanité entière.

Par ailleurs, il convient que nous accordions toute l'importance souhaitable au Bureau des affaires du désarmement, qui doit être en mesure de nous assister efficacement.

Mme KABA (Côte d'Ivoire) : Je voudrais, au nom de ma délégation, exprimer au Président mes chaleureuses félicitations pour sa brillante élection à la présidence de notre Commission. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau. La délégation ivoirienne voudrait également s'associer aux marques de sympathie qui ont été exprimées ici à l'occasion de la catastrophe qui a endeuillé l'Egypte.

Il y a de nombreux phénomènes naturels tragiques comme ce tremblement de terre qui sèment la désolation dans le monde et devant lesquels l'homme reste impuissant. Ce qui vient d'arriver en Egypte s'est produit ailleurs et pourra se répéter sans que la science et la technique puissent l'empêcher.

Mme Kaba (Côte d'Ivoire)

Mais hélas, plus nombreuses et plus meurtrières sont les situations créées par l'homme à cause de sa soif de pouvoir et de puissance, de son instinct d'agressivité et de domination. L'homme s'est équipé d'armes de toutes sortes, nucléaires, chimiques, biologiques et classiques, qu'il déploie sur terre, sur mer, sous mer et dans l'atmosphère, sans compter les moyens d'observation par satellite et radars qui accroissent leur précision et leur puissance de destruction.

Des ressources considérables ont été englouties dans la course effrénée aux armements qu'on se plaisait à justifier par l'adage romain selon lequel "si vis pacem, para bellum" - si tu veux la paix, prépare la guerre. Pourtant, le monde sortait de la plus terrifiante guerre mondiale. Il venait d'adopter une Charte dans laquelle il déclarait préserver les générations futures du fléau de la guerre et maintenir la paix et la sécurité internationales, tout en favorisant le progrès économique et social de tous les peuples.

Dès son adoption, la Charte est entrée dans la période ténébreuse de son histoire. La guerre froide a alimenté le surarmement et l'éclatement des conflits régionaux et accru la méfiance entre les peuples des Nations Unies. L'usage abusif du droit de veto au Conseil de sécurité a laissé s'aggraver des conflits qui auraient pu être endigués. On a estimé qu'il y a eu dans le monde bien plus de 150 conflits depuis l'adoption de la Charte, et le nombre de morts s'élèverait à plus de 20 millions. Au cours de la seule année 1987, 22 guerres ont causé la mort de 2,2 millions de personnes, dont 84 % étaient des civils.

Pourtant la Charte a mis en place des mécanismes de règlement pacifique des différends, dans son Chapitre VI, et de réaction en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression (Chapitre VII), tout en interdisant le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Mais si ces dispositions n'ont pas pu empêcher l'éclatement des conflits, elles ont constitué la base juridique de l'action des Nations Unies en faveur du désarmement et de la réglementation des armements.

Les Nations Unies ont ainsi encouragé les efforts concertés entre les gouvernements, sur le plan bilatéral aussi bien que multilatéral, qui ont

Mme Kaba (Côte d'Ivoire)

abouti à l'adoption de nombreux traités et conventions sur la limitation des armements et sur le désarmement.

On peut citer notamment le Traité sur l'Antarctique de 1959, qui est la première zone déclarée exempte d'armes nucléaires; le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique; le Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires; le Traité de 1971 sur le fond des mers, et la Convention de 1972 sur l'interdiction des armes bactériologiques, instruments internationaux que la Côte d'Ivoire a pour la plupart signés ou ratifiés.

Les accords bilatéraux, régionaux ou internationaux sur le désarmement se sont multipliés, les sessions spéciales de l'Assemblée générale sur le désarmement se sont succédé, la campagne mondiale pour le désarmement s'est intensifiée, ce qui nous fait espérer un monde nouveau répondant aux espoirs des fondateurs de notre Organisation.

De plus, avec la fin de la guerre froide, le spectre de la guerre nucléaire s'est éloigné. La dislocation du bloc communiste et du Pacte de Varsovie a favorisé la restauration de la confiance entre les deux puissances mondiales. Le désarmement semble être une réalité et on se plaît à rêver à ses retombées bénéfiques sur la situation économique des pays en développement.

Le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est déroulée du 24 août au 11 septembre 1987 à New York, comporte un programme d'action qui demeure essentiel pour les pays en développement. Ce programme d'action a pour but de promouvoir une approche intégrée du désarmement, du développement et de la sécurité. Il prévoit le renforcement du rôle des Nations Unies dans les domaines interdépendants du désarmement et du développement, et surtout dans une meilleure connaissance des menaces non militaires à la sécurité internationale.

En effet, le concept de la sécurité mondiale n'est pas limité aux menaces militaires se traduisant par des guerres, car il existe d'autres formes de menaces qui pèsent sur les intérêts vitaux de notre planète. La sécurité déborde des aspects militaires pour s'étendre aux aspects politiques, économiques et écologiques qui peuvent mettre en danger la survie de l'humanité.

Mme Kaba (Côte d'Ivoire)

La crise économique profonde qui sévit dans de nombreux pays en développement, avec son lot de personnes démunies vivant dans la misère totale, risque de provoquer l'effondrement de certaines sociétés. L'aggravation de la crise de la dette, la pénurie des capitaux, le risque de guerre commerciale planent sur le monde. Les démocraties naissantes sont menacées par les espoirs déçus des populations, qui peuvent rejeter le régime démocratique et favoriser le retour de la dictature, ce qui serait un recul irréparable pour la promotion des droits de l'homme.

L'incertitude très grande qui caractérise le monde en mutation favorise la résurgence des conflits ethniques et religieux, comme l'a montré la crise yougoslave. Les problèmes écologiques que sont le réchauffement dû à l'effet de serre, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la désertification et l'avancée des mers menacent notre survie. Ce ne sera certainement pas par des concepts traditionnels de la sécurité reposant sur l'endiguement, l'équilibre des forces, la dissuasion ou la stabilité hégémonique qu'on trouvera la solution à ces fléaux, qui sont des menaces réelles à la paix et à la sécurité internationales.

Sans développement économique et social, un Etat est exposé à des conflits sociaux et à l'instabilité politique, qui remettent en cause la sécurité intérieure, voire régionale si cela provoque des afflux de réfugiés.*

* Le Président assume de nouveau la présidence.

Mme Kaba (Côte d'Ivoire)

Le système des Nations Unies devrait se pencher sans tarder sur les menaces non militaires à la paix que sont la misère économique, l'injustice sociale et l'oppression. Il faudra mettre en oeuvre une stratégie globale visant à éliminer ces menaces. Elles sont aujourd'hui beaucoup plus réelles, plus présentes et plus pesantes que le risque d'une conflagration militaire mondiale.

La sécurité internationale et la sécurité régionale sont intimement liées et se renforcent mutuellement. Mon pays encourage toute mesure visant à renforcer la confiance et la sécurité régionales. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a, en 1964, déclaré le continent africain zone exempte d'armes nucléaires et nous soutenons toute initiative dans ce sens. De même, les accords de défense, comme celui de l'Accord de non-agression et de défense entre les Etats de la CEAO (ANAD) et ceux de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans notre région de l'Afrique de l'Ouest, jouent un rôle important dans le maintien et l'instauration de la paix au niveau régional.

Le règlement pacifique des différends par le recours à la négociation, la conciliation, la médiation, ou à la Cour internationale de Justice par les pays de la région est essentiel à la sauvegarde de la paix. Le renforcement de la coopération régionale par la multiplication des échanges, la création d'une zone de libre échange, la promotion des projets régionaux favorisant l'intégration économique et l'environnement sont aptes à accroître la confiance. Ce climat de confiance favoriserait la réduction des dépenses militaires et faciliterait la mise en oeuvre d'un système de prévention des conflits comme le Secrétaire général l'a suggéré dans l'"Agenda pour la paix".

Ma délégation souhaite vivement que tous les Etats Membres de notre organisation soutiennent les mesures visant à renforcer la confiance sur le plan régional en vue de promouvoir la coopération et de préserver la sécurité régionale.

Mon pays félicite tous les Etats qui ont pris de façon unilatérale ou bilatérale des mesures courageuses visant au désarmement général et complet. Le registre des transferts d'armes est vital dans la mesure où son bon fonctionnement pourrait mettre en évidence les sources d'approvisionnement en

Mme Kaba (Côte d'Ivoire)

armes qui alimentent les conflits régionaux. Notre organisation devrait décourager ces transferts en généralisant la pratique de l'embargo sur les armes dans les zones de conflit.

De plus, le monde n'a plus besoin de préparer la guerre pour assurer la paix. Il a besoin de développement. C'est en soutenant les efforts de démocratisation, de développement, de sécurité régionale et de coopération qu'on peut contribuer à l'instauration d'une paix durable dans le monde.

L'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour entreprendre des efforts visant à l'instauration d'un monde meilleur, d'un monde où règnent la paix, la justice, la solidarité, d'un monde affranchi de la guerre et de la misère. Oeuvrons donc ensemble pour réaliser ces objectifs de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je voudrais leur rappeler que la Commission devra se conformer à la procédure que j'ai indiquée lors d'une séance précédente. La durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice de son droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à 5 minutes. Les délégations ne peuvent intervenir plus de deux fois dans l'exercice de leur droit de réponse.

M. HANATANI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Japon a demandé la parole afin de répondre à la déclaration faite hier par le représentant de la Corée du Nord, au cours de laquelle il a parlé du plutonium qui serait entreposé au Japon. Le Japon tient à saisir cette occasion pour expliquer en termes très nets en quoi consiste son programme en matière de plutonium.

Premièrement, en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires, le Japon s'est fermement engagé à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et n'a pas la moindre intention de mettre au point des armes nucléaires.

Deuxièmement, le plutonium enrichi est une partie indispensable des efforts que fait le Japon pour diversifier les sources d'énergie correspondant à ses besoins, développant ainsi une base rationnelle correspondant aux moyens d'existence de sa population.

M. Hanatani (Japon)

Troisièmement, le Japon s'est rigoureusement conformé aux exigences de l'ensemble du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il a accepté depuis longtemps les inspections de l'AIEA et limite strictement ses activités en matière nucléaire à des fins pacifiques aux termes de la réglementation nationale.

D'autre part, je ne saurais manquer de faire remarquer que ce n'est que très récemment que la Corée du Nord a indiqué qu'elle acceptait les inspections de l'AIEA. En outre, la Corée du Nord ne s'est pas montrée réceptive vis-à-vis de la proposition de la République de Corée prévoyant un régime d'inspections mutuelles entre les deux pays, laissant ainsi passer la possibilité de dissiper les doutes afférents à son programme de développement nucléaire.

Le Japon exhorte la Corée du Nord à prendre les mesures nécessaires pour dissiper totalement ces doutes, et ce aussitôt que possible.

M. AL-MIKHIM (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation a écouté la déclaration faite ce matin par le représentant de l'Iraq, et, dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Un peu avant de conclure son intervention de ce matin, le représentant de l'Iraq a déclaré que ceux qui avaient invité des forces étrangères dans la région et qui avaient conclu des accords avec ces forces étaient ceux qui avaient apporté l'instabilité dans la région. En fait, il faisait une allusion voilée à ceux qui se sont tenus du côté du droit afin de libérer l'Etat du Koweït, et qui ont utilisé leurs ressources pour maintenir la paix, décourager l'agression et défendre leur territoire, à savoir le Royaume d'Arabie saoudite.

En principe, je ne suis pas en désaccord avec le représentant de l'Iraq en ce qui concerne l'arrivée de troupes amicales et fraternelles dans notre région. Elles sont arrivées, au grand jour, et accompli leur mission, qui était de rétablir le droit en vertu d'un mandat juridique découlant des résolutions adoptées par la communauté internationale. Mais la question se pose de savoir qui a provoqué une telle situation. Ce sont l'invasion du Koweït par l'Iraq et la menace dirigée directement contre le territoire

M. Al-Mikhim (Arabie saoudite)

du Royaume d'Arabie saoudite qui ont poussé la communauté internationale à défendre la légalité internationale. C'est donc dans ce but que ces forces armées sont venues.

Ainsi, c'est l'agresion iraquienne qui a ébranlé les fondements de la sécurité dans la région, et la région tout entière en a subi les conséquences et en souffre encore à ce jour.

Mlle AL-MULLA (Koweït) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais soulever trois points à la suite de la déclaration faite ce matin par le représentant du régime iraquien.

D'abord, il a dit que son pays avait subi une agression militaire totale sous couvert de la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité. C'est là le thème favori maintes et maintes fois répété, de nos jours, par les Iraquiens. Le fait qu'il n'a pas reconnu 11 autres résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis l'invasion du Koweït par l'Iraq, le 2 août 1990, peut être attribué à l'ignorance ou au mépris, ou aux deux. La résolution 678 (1990) n'existe pas dans le vide. Les opérations militaires entreprises en vertu de cette résolution étaient le résultat naturel de l'agression totale menée par l'Iraq contre le Koweït et de son occupation de notre pays.

Ma seconde remarque corrobore celle déjà faite par le représentant de la l'Arabie saoudite. Mais, aux fins du procès-verbal, je voudrais déclarer ce qui suit : l'Iraq prétend que certains ont déstabilisé la région en invitant des forces étrangères et en signant des traités d'alliance avec des puissances étrangères. De plus, l'Iraq a une vision myope non seulement de l'histoire mais des événements actuels. Les forces internationales, arabes, musulmanes et autres, ont été invitées par des Etats souverains pour les aider à repousser une agression sans précédent - celle perpétrée par l'Iraq - contre un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'Iraq a délibérément choisi d'oublier qu'il y a peu, il était lié par un traité d'amitié et de coopération à une puissance étrangère.

Ma troisième remarque a trait à l'énumération de ce que le représentant du régime iraquien prétend être l'application de la section C de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Pour ce qui est des armes nucléaires, des divergences existent entre, d'une part, ce que la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont constaté et, d'autre part, ce qu'affirment les Iraquiens à l'égard de certaines questions. Les autorités iraquiennes ont refusé de fournir des renseignements sur les sources d'acquisition et sur les conseils techniques en provenance de l'étranger. Le réseau d'approvisionnement clandestin de l'Iraq est toujours en place, comme l'a souligné M. Blix dans sa déclaration du 21 octobre devant l'Assemblée. De même, l'Iraq n'a pas retourné les documents qu'il détient de la sixième équipe d'inspection de l'AIEA.

Mlle Al-Mulla (Koweït)

Je voudrais également aborder un autre point relatif aux armes nucléaires, c'est-à-dire la référence à M. Zifferero - que les Iraquiens se plaisent à rappeler. Ils citent toujours un extrait bien particulier - et non pas un autre - de sa déclaration à la presse faite à Bagdad et à propos de laquelle l'Iraq a refusé de publier un rectificatif. Selon le communiqué figurant dans le document AIEA/1226 de Vienne, M. Zifferero n'avait pas l'intention de délivrer un certificat de bonne conduite à l'Iraq en matière nucléaire. Le communiqué de presse ajoutait : "Etant donné qu'aucun fait nouveau n'est intervenu, il est encore trop tôt pour conclure que tel ne sera pas le cas".

En ce qui concerne les armes chimiques : l'information relative à la production d'agents et d'armes chimiques ainsi que celle ayant trait aux fournisseurs étrangers de l'Iraq se font toujours attendre. En ce qui concerne les armes biologiques : bien que l'UNSCOM ait découvert un programme de recherche, peu de détails sont connus à ce sujet. En ce qui concerne les missiles balistiques : l'information fournie par l'Iraq est souvent destinée à tromper. Ainsi, commentant l'inspection numéro 42 de l'UNSCOM, le Président de la Commission spéciale a déclaré que les données iraqiennes s'étaient révélées "non satisfaisantes et, dans certains cas, destinées à induire en erreur". Un autre exemple a trait à l'inspection numéro 36 de l'UNSCOM. Dans ce cas précis, l'Iraq a disposé de conseils pour l'assemblage de composants, malgré l'assurance donnée à l'équipe d'inspection qu'il voulait simplement supprimer les noms des sociétés. Pour ce qui est de l'application globale des résolutions du Conseil de sécurité, et particulièrement, de la résolution 715 (1991), l'Iraq cherche à faire en sorte que la mise en oeuvre du plan se déroule sur la base de l'interprétation qu'il fait de ses obligations plutôt que sur la base de la résolution du Conseil de sécurité ou du plan adopté par le Conseil. Dans son rapport du 19 octobre 1992, la Commission spéciale déclare qu'elle

"...reste empêchée de dépasser le stade des travaux préparatoires et d'entreprendre à grande échelle le contrôle et la vérification, jusqu'à ce qu'il apparaisse clairement que l'Iraq se soumettra à ce contrôle aux conditions fixées par le Conseil et non pas par lui-même."

(S/24661 , par. 11)

M. LI (République populaire démocratique de Corée) (interprétation de l'anglais) : Le représentant du Japon vient d'évoquer la déclaration faite hier par ma délégation dans laquelle il exprimait notre préoccupation de voir le Japon - pays voisin du nôtre - stocker davantage de plutonium que nécessaire. En réalité, nous disposons à ce sujet d'informations prouvant que le Japon est en train de se nucléariser. Je suis tout disposé à communiquer ces preuves à ceux qui me le demanderont.

Le représentant du Japon a soulevé la question d'un régime d'inspections mutuelles entre le nord et le sud de la Corée. La Première Commission cependant n'est pas l'instance appropriée pour débattre de ce sujet, qui doit être discuté par les parties elles-mêmes. En fait, la question d'un régime d'inspections mutuelles entre le nord et le sud est en discussion actuellement au Comité de contrôle nucléaire commun du nord et du sud. Si les deux parties font preuve de sincérité, cette question peut, j'en suis sûr, trouver une solution. J'espère que le Japon n'entravera pas ces efforts.

M. HASSAN (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je n'ai pas l'intention d'engager une polémique car cette instance n'est pas le lieu approprié pour un tel exercice. De même, je n'ai pas demandé la parole pour exercer mon droit de réponse à quelques interventions précédentes faites par certaines délégations, par souci d'assurer le bon déroulement des travaux de la Première Commission, bien que ces orateurs aient fait des déclarations inexactes à l'égard de mon pays, et bien dans la ligne de la campagne de propagande massive orchestrée par l'Ouest contre mon pays et ce pour des raisons politiques perverses bien connues de tous.

M. Hassan (Iraq)

Cependant, qu'on me permette de rappeler les faits suivants.

Premièrement, les motifs d'instabilité dans notre région résident dans les politiques de dépendance à l'égard de puissances étrangères et dans la guerre économique non déclarée que mènent des régimes bien connus.

Deuxièmement, j'ai été surpris par les propos de la dame qui a parlé du non-respect par l'Iraq des dispositions de la section C de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. En l'écoutant, j'ai cru qu'elle était l'avocate de la Commission spéciale et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Malheureusement, elle fait une piètre avocate, car elle parle de non-respect iraquien au moment où le Président de la Commission spéciale, l'Ambassadeur Ekeus, discute la possibilité de lever les sanctions contre les exportations de pétrole iraqiennes, étant donné que l'Iraq a appliqué les première et deuxième parties de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Ainsi, dans son intervention, cette dame a démontré un désir sadique de perpétuer le blocus contre le peuple iraquien. Le peuple iraquien n'oubliera jamais la position qu'elle a adoptée.

Troisièmement, l'allégation selon laquelle l'Iraq avait l'intention d'envahir l'Arabie saoudite est un des mensonges les plus éhontés de l'histoire.

Le généreux financement de la machine de propagande n'étouffera pas les faits pour toujours. Comme dit l'adage, on peut tromper certaines personnes tout le temps, ou tout le monde un certain temps, mais on ne peut tromper tout le monde tout le temps. La vérité ressortira au sujet de cette grande conspiration contre le peuple iraquien et la stabilité de la région, et chacun recevra son dû.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Koweït, qui souhaite prendre la parole une deuxième fois pour exercer son droit de réponse.

Mlle AL-MULLA (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Vrai, je ne suis l'avocate ni de la Commission spéciale ni de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je défends uniquement mon pays, le Koweït.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite, qui souhaite prendre la parole une deuxième fois pour exercer son droit de réponse.

M. AL-MIKHIM (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : En réalité, je ne désire pas répondre, car il n'entre pas dans la caractéristique de la politique de mon pays de s'engager dans des polémiques et des discussions inutiles, mais je me vois obligé de le faire. En ce qui concerne le point soulevé par le représentant selon lequel il était réticent à exercer son droit de réponse, je crois que tous possèdent ce droit, et personne en vérité n'a exigé qu'il s'abstienne d'exercer ce droit. En ce qui concerne la question de la dépendance, il a affirmé que ce qui s'est passé dans la région est le résultat de la dépendance à l'égard des puissances étrangères. Je crois que les membres de la Commission sont suffisamment avisés et sagaces pour pouvoir faire la distinction entre la dépendance à l'égard des puissances étrangères et le respect des résolutions internationales.

Je terminerai en disant que je ne crois pas que la décision de masser des troupes iraqiennes aux frontières de l'Arabie saoudite ait été prise au hasard. Elle a découlé d'un plan préétabli qui avait pour cible la souveraineté du Royaume.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq, qui souhaite prendre la parole une deuxième fois pour exercer son droit de réponse.

M. HASSAN (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je m'excuse de demander à prendre la parole une deuxième fois. Je ne veux pas abuser de la patience de cette instance et m'engager, comme le dit le représentant de l'Arabie saoudite, dans des polémiques, méthode à laquelle nous sommes le plus étrangers. Mais il me faut réaffirmer que nous n'avions pas la moindre intention de pénétrer sur le territoire saoudien. Ce gros mensonge a servi de prétexte à l'entrée de troupes étrangères dans la région. L'objectif visé par l'entrée de troupes étrangères n'était pas l'application des résolutions de la légalité internationale, ainsi qu'on le prétend, mais plutôt la destruction des infrastructures de l'Iraq et de toutes les formes de vie et de civilisation en Iraq. Cela a été corroboré par les faits, dont beaucoup seront clairement établis à l'avenir.

M. Hassan (Iraq)

Je veux également aborder une autre question. La dame a évoqué un accord antérieur entre l'Iraq et une superpuissance. Il s'agit là d'une tentative délibérée pour brouiller les cartes. Certes, il y a eu un traité de coopération et d'amitié entre l'Iraq et l'Union soviétique, ce qui diffère totalement de la présence effective de troupes étrangères sur des territoires arabes.

La séance est levée à 17 h 55.